

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 MAI 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-077

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-SIX MAI à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AO 0044p2 AU PROFIT DE MADAME DE GOLDSCHMIDT, LIEU-DIT LES BONNETTES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédictine LE MOIGNE - Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY– Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Paul MOUROT à Christian GARNIER - Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ - Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER - Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT - Nicole VACCA à Bernard PEZERY - Frédéric FIORE à Jennifer DELI Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Suite à des troubles de voisinage répétés, ainsi qu'à des problèmes de sécurité et d'entretien, Madame Sarah de Goldsmith a sollicité la Commune du Pradet afin d'obtenir la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée AO 0044.

Cette parcelle fait partie du domaine privé communal. Elle est classée en zone NL au Plan Local d'Urbanisme, zone naturelle inconstructible où s'applique strictement la Loi Littoral. Elle fait d'ailleurs partie de la coupure d'urbanisation dénommée « Monaco-Courbebaisse » et ses boisements sont protégés par une servitude « Espaces Boisés Classés ».

Ainsi, après visite sur site, la Commune a proposé à Madame de Goldsmith un découpage parcellaire prenant appui sur les restanques existantes ainsi que sur les courbes de niveau : le cabinet de géomètres Opsia a ainsi établi un plan de division de ladite parcelle en deux autres, numérotées AO 0044p1 d'une superficie de 18 933 m² et AO 0044p2 d'une superficie de 3 502 m² (Cf. annexe).

Suite à l'estimation demandée à France Domaine, la cession de la parcelle communale AO 0044p2 a été proposée à Mme de Goldsmith pour un montant de 30 000 €, qui a donné son accord de principe.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le bien-fondé de cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'authentification de celle-ci.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE :
32 voix POUR
1 Abstention (M. CHABLE)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140526-14-DCM-DGS-077
-DE
Date de télétransmission : 12/06/2014
Date de réception préfecture : 12/06/2014

Affiché le 12/06/14